REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 3208 /MB/DGI/2025

COMMUNIQUE N°13

Relatif à l'Immatriculation en ligne

La Direction Générale des Impôts (DGI) informe l'ensemble des entrepreneurs que l'immatriculation fiscale s'effectue désormais exclusivement en ligne, via la plateforme SYNERGUI-SAFIG 2.

L'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) est chargée de la collecte des données nécessaires à l'immatriculation, à travers son portail informatique : synergul.apipguinee.com/fr.

Les informations recueillies sont automatiquement transmises à la DGI. En cas de conformité, une note conjointe d'information DGI-APIP, comprenant le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et le numéro eTax, est délivrée à l'APIP pour notification au contribuable. Ce dernier pourra ensuite finaliser sa démarche d'immatriculation sur le portail eTax.

Il est précisé que, sur présentation de cette note conjointe, les candidats à l'immatriculation sont autorisés à ouvrir un compte bancaire auprès des établissements financiers.

Cette mesure vise à faciliter l'accès rapide aux services bancaires, indispensables au démarrage des activités économiques, tout en garantissant le respect des procédures administratives en vigueur.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le numéro vert de la DGI au 1006.

La Direction Générale des Impôts sait compter sur le civisme de tous les contribuables.

Conakry, le 20 juin 2025

La Directrice Générale

Fatoumata Foula DIALLO

4ème Avenue, Commune de Kaloum - BP: 519 République de Guinée
Tél : (+224) 654 001 111 - info@mbudget.gov.gn - www.mbudget.gov.gn

Scanné avec CamScanner